

Calcul impôts

1 tableau par enfant

Nom Prénom Enfant :	Repas fourni par le PE	Jour - 8 heures (indiquer le nombre d'heures réalisées)	Jour + 8 H (indiquer le nombre de jours travaillés ayant plus de 8 heures)
Janvier			
février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Total			

1exemple

Synthèse pour tous les enfants

	Repas fourni par le PE	Jour - 8 heures (indiquer le nombre d'heures réalisées)	Jour + 8 H (indiquer le nombre de jours travaillés ayant plus de 8 heures)
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Enfant :			
Total Année		3262	382

Ajouter au revenu (salaires de l'année) Calculer le montant de la somme forfaitaire engagée pour les frais

Calculer le montant de la somme forfaitaire engagée pour les frais

Montant du SMIC horaire brut de l'année des revenus

2022 10,57 €

Déduction journées

Nombre total de journées à plus de 8 heures

382 jours

Multiplier par 3 heures de SMIC BRUT

10,57 € X 3 H X 382 Jours

Montant de la déduction pour les journées à plus de 8 heures

4 037,74 €

Déduction heures

Nombre total d'heures pour des journées à moins de 8 heures

3262

Diviser par 8

3262 / 8 = 407,75 jours

Multiplier par 3 heures de SMIC BRUT

10,57 € X 3 H X 407,75 Jours

Montant de la déduction pour les journées à Moins de 8 heures

12 929,75 €

Somme forfaitaire Total à déclarer

Déduction journées + déduction heures

4 037,74 € + 12 929,75 € = 16 967,49 €